

Rapport d'activité 2018



Image Geoportail ©IGN 2018

L'Action
des services
de l'État
en Vendée



Sécurité publique : une mobilisation de tous les instants

Dans le cadre de la loi renforçant la sécurité intérieure, les forces de sécurité et de secours sont restées plus que jamais mobilisées pour assurer la sécurité de tous en Vendée, et pour garantir avec les collectivités locales et les organisateurs la sécurité des grands rassemblements.

Du fait de la forte augmentation de la population en zone littorale et rétro-littorale et sur les nombreux sites touristiques du département, le dispositif estival de sécurité publique a été planifié très en amont de la saison pour assurer un maillage territorial étendu et adapté. Il a reposé sur une mobilisation accrue et visible des services de la gendarmerie et de la police nationales avec le concours de renforts saisonniers.

La Police de sécurité du quotidien
Avec la Police de Sécurité au Quotidien, le gouvernement s'est engagé dans une évolution des missions de la police et de la gendarmerie pour répondre de la priorité des Français : la sécurité.

La PSQ s'est mise en place tout au long de l'année 2018 à travers notamment la déclinaison de la fonction contact, au cœur de l'action des unités de police et de gendarmerie, pour renforcer et renouveler la relation de proximité avec la population et les élus.

Le département de la Vendée a été sélectionné parmi les 20 départements « mieux accompagnés » en zone gendarmerie. En 2018, 5 effectifs supplémentaires ont été affectés aux brigades de gendarmerie du Poiré-sur-Vie, de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, des Essarts-en-Bocage, des Achards et de Luçon.

Plus de 300 000€ consacrés aux actions de prévention portées par les acteurs locaux

Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) : 54 projets financés à hauteur de 262 528 €.

Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) : 10 dossiers financés pour une enveloppe globale de 33 200 €.

Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) : 11 000 € de crédit attribués à 4 projets associatifs.

Un décès chaque semaine sur les routes en Vendée...

En 2018, 50 personnes ont perdu la vie sur les routes en Vendée contre 37 en 2017 (+13 tués soit +35%), soit une nouvelle victime chaque semaine sur les routes.

312 accidents -10,3%
348 accidents en 2017

50 tués +35,1%
37 tués en 2017

403 blessés -13,5%
466 blessés en 2017

A l'origine de ces drames humains, un problème de comportement : la vitesse, le non-respect des règles de priorité... mais aussi et surtout la conduite sous l'emprise de l'alcool.

Pour répondre à cette situation, Benoît Brocart, préfet de la Vendée a lancé, le 10 octobre 2018, un vaste plan d'actions et une grande opération de sensibilisation et de mobilisation contre l'insécurité routière sur l'ensemble du département.

3 mesures phares contre les violences routières

1- Renforcer la lutte contre l'alcoolisation excessive par l'élaboration de chartes de sécurité routière avec les établissements de nuit, les débits de boisson et les commerces vendant de l'alcool, les employeurs publics et privés.

2- Frapper les esprits : l'opération « carcasses de véhicules accidentés et l'opération « Tu t'es vu quand tu conduis ? »

3- Renforcer les contrôles routiers sur l'ensemble du département par une présence marquée et visible des forces de police et de gendarmerie sur le terrain.



Le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner s'est déplacé le 20 octobre 2018 en Vendée pour évoquer les actions entreprises pour lutter contre l'insécurité routière.

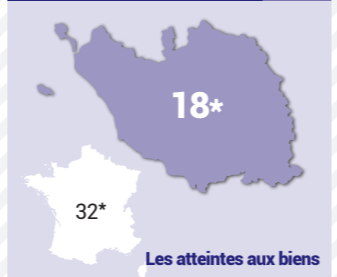
La Vendée «département pilote» pour le déploiement de l'éthylotest antidémarrage (EAD)

Véritable alternative à la suspension du permis de conduire, cette mesure administrative permet au préfet, après le contrôle d'un conducteur présentant une alcoolémie supérieure à 0,8 g/l (0,4 mg d'air expiré), et inférieure à 1,8 g/l (0,9 mg/l d'air expiré), de l'obliger à ne conduire que des véhicules équipés d'un EAD, et ce pour une durée pouvant aller jusqu'à 6 mois.

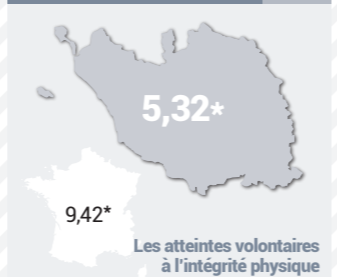
En Vendée, le premier arrêté préfectoral prescrivant la mise en place d'un éthylotest anti-démarrage sur le véhicule d'un conducteur contrôlé positif à l'alcool a été signé le 16 octobre 2018.

Bilan de la délinquance

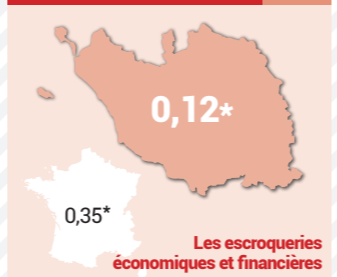
12 049 faits -6,6%



3 488 faits +10,2%



2 497 faits -1,8%



Si les atteintes aux biens et les escroqueries économiques et financières connaissent respectivement, en 2018, une baisse de -6,6% et de -1,8%, les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en augmentation de +10,2%.

Le département de la Vendée fait partie des dix départements français où la délinquance générale est la moins importante.

Participation citoyenne : un dispositif contre l'insécurité visant à associer la population à la protection de leur environnement
73 communes engagées en Vendée, couvrant plus de 265 000 habitants

La vidéoprotection

En 2018, 9 nouvelles communes ont obtenu une autorisation pour l'installation d'un système de vidéoprotection visionnant la voie publique :

- Brétignolles-sur-Mer ;
- Chantonay ;
- Le Gué-de-Velluire ;
- Le Poiré-sur-Vie ;
- Moutiers-les-Mauxfaits ;
- Nieul-sur-l'Autize ;
- Saint-Révérend ;
- Sainte-Cécile ;
- Soullans.

Sécurité civile : anticiper pour une prévention efficace

Au cours de l'année 2018, le Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) au sein du cabinet du préfet de la préfecture aura maintenu une activité conséquente sur chacune des missions qui lui sont dévolues, sans jamais négliger l'importance de la phase de l'anticipation.

>> Prévenir

1135 études de dossiers relatifs aux établissements recevant du public - ERP réalisées (préfecture et sous-préfectures) ;

460 établissements recevant du public contrôlés (préfecture et sous-préfectures) ;

73 terrains de camping dotés d'un cahier de prescriptions obligatoires (sur 122) ;

245 communes dotées d'un plan communal de sauvegarde (95% du territoire couvert).

>> Planifier

9 mois de travail quotidien consacrés à la préparation du Tour de France ;

Une activité très dense en matière de préparation et de suivi des grands rassemblements (festivals, feux d'artifices...);

6 dispositifs spécifiques du plan Orsec mis à jour ;

5 exercices de sécurité civile.



>> Gérer

232 demandes de spectacles pyrotechniques ;

Très forte augmentation des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Diffusion de 22 vigilances météorologiques de niveau jaune et de 11 alertes de niveau orange ;

21 activations du Centre opérationnel départemental (COD) dont 5 liées aux conditions climatiques.

Activité opérationnelle record en 2018 du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Vendée

39 813 interventions (+3,4% par rapport à 2017)

109 interventions par jour en moyenne

232 668 heures d'interventions réalisées

34 585 victimes secourues et transportées

Depuis 4 ans, le nombre d'interventions du SDIS de la Vendée a progressé de 25%.



Tour de France du 5 au 8 juillet 2018

Près de 1500 personnels mobilisés pour chacune des 2 étapes vendéennes dont 1000 agents de l'Etat.

L'organisation des postes de commandement opérationnels sur chaque site de départ et d'arrivée, ainsi que leur interfaçage avec le COD et le centre de coordination du Tour de France, ont constitué une expérience inédite, requérant une forte capacité d'adaptation et illustrant le professionnalisme de tous.



Le 105^{ème} départ du Tour de France depuis la Vendée a engendré une mobilisation sans précédent des services de l'Etat pour la sécurité de l'épreuve et du public.

Activation de 3 postes de commandement opérationnel et du Centre opérationnel départemental

Dès novembre 2017, de nombreux acteurs ont travaillé quotidiennement sur ce dossier dont le pilotage et la coordination étaient intégralement réalisés par la préfecture (SIDPC).

La réunion fréquente des groupes de travail thématiques a nécessité une implication très importante de l'ensemble des services tout au long des 9 mois.



383 km de parcours, 66 communes traversées

Gendarmerie nationale
1^{ère} étape : 960 militaires
2^{ème} étape : 900 militaires

Sapeurs-pompiers (SDIS)
1^{ère} étape : 273 sapeurs-pompiers
2^{ème} étape : 260 sapeurs-pompiers

Police nationale
1^{ère} étape : 90 personnels (y compris CRS)
2^{ème} étape : 160 personnels

SAMU
Sur les 2 étapes : 35 personnels

Renforts Sentinelle
1 section (28 militaires)

Polices municipales et bénévoles

Association départementale de protection civile (ADPC)
Près de 100 bénévoles mobilisés sur chaque étape

Assurer la cohésion des territoires

Soutien de l'État aux investissements locaux : 21 M€ de crédits d'État au bénéfice des collectivités vendéennes

153 projets financés au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

La DETR est un dispositif de soutien de l'État aux communes et aux groupements de communes pour financer la réalisation de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Pour le département de la Vendée, au titre de l'exercice 2018, le montant s'est élevé à 13 262 661 €, soit une augmentation de 6,9 % (+ 858 870 €) par rapport à 2017.

Les projets financés portent sur des travaux ou des opérations de mise aux normes et/ou en accessibilité des bâtiments communaux (écoles, restaurants scolaires, mairies, espaces socio-culturels) et intercommunaux et pour le développement social, culturel et sportif.



Consolider les structures urbaines

Le programme de renouvellement urbain d'intérêt régional (PRIR) - les collectivités ont précisé leur projet urbain et défini le programme opérationnel en 2018

Un important travail a été réalisé avec les partenaires : commune, intercommunalité, bailleur social, Caisse des dépôts et Consignations, Action Logement, ANRU. La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a accompagné les élus et les services tout au long de la démarche.

La Vigne-aux-Roses à La Roche-sur-Yon

Le projet de La Roche-sur-Yon vise le désenclavement du quartier par le réaménagement de voiries, d'espaces de stationnement, de cheminements doux, l'aménagement d'un parc urbain le long de la vallée, la construction d'un bâtiment regroupant différents équipements publics, la résidentialisation des 554 logements et leur réhabilitation intérieure.

La signature des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain de La Roche-sur-Yon et de Fontenay-le-Comte est envisagée avant la fin de l'année 2019.

58 opérations subventionnées par la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Le Gouvernement a décidé de maintenir et consolider le dispositif exceptionnel de soutien à l'investissement local mis en place en 2016, afin d'accompagner et de favoriser la transformation des territoires.

Pour le département de la Vendée, le montant 2018 de la DSIL s'est élevé à 7 465 691 €, ce qui représente par rapport à 2017 une progression de 10,2 % (+ 692 395 €).

A cette enveloppe, il convient d'ajouter une somme de 230 000 €, réservés à l'opération Cœur de Ville de Fontenay-le-Comte.

Les projets financés permettent de soutenir des opérations de revitalisation des centre-bourgs, de sécurisation des communes, de mise aux normes et/ou en accessibilité pour des bâtiments communaux (écoles, restaurants scolaires, mairies, espaces socio-culturels) et intercommunaux.

Le montant des crédits d'État alloués au bénéfice des projets des collectivités vendéennes s'élève à près de 21 M€, soit une augmentation de 8 % par rapport à l'année 2017, qui vont permettre la réalisation de 75,5 M€ de travaux en Vendée.

Plus de 21 M€	Total des subventions consacrées au soutien à l'investissement des collectivités
13,26 M€	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
7,69 M€	Dispositif de soutien à l'investissement local (DSIL)



Déplacement de madame Annick Paquet, sous-préfète de Fontenay-le-Comte à Saint-Hilaire-des-Loges sur le chantier de reconstruction de la mairie financée par l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

L'inclusion et les infrastructures numériques

L'accès à la téléphonie mobile

Encadrée par l'accord entre l'État et les opérateurs le 14 janvier 2018, l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile dans les zones blanches et le déploiement à l'échelle nationale de la 4G a conduit en Vendée à la mise en place d'un dispositif dit « de couverture ciblée » dédié à la sélection des priorités et l'accompagnement des projets.

5 communes vendéennes ont été reconnues en 2018 parmi ces sites prioritaires : Saint-Sigismond et Saint-Michel-le-Cloucq, Mervent, Montourmais et Longeville-sur-Mer. En parallèle, les opérateurs poursuivent leur stratégie de déploiement dans le département.

Lutte pour l'inclusion numérique

Créé en février 2018, le réseau départemental Grain (Groupe de recherche et d'action dans l'inclusion numérique) regroupe 13 partenaires (services de l'État, collectivité et établissements publics) impliqués dans les démarches administratives dématérialisées.

Le premier comité stratégique des usages du numérique piloté conjointement par le conseil départemental et l'État a été mis en place le 7 septembre 2018. Il participe à une plus grande visibilité et à une plus grande cohérence des dispositifs.

L'accès au Très haut débit

L'État accompagne le déploiement du très haut débit en Vendée. Le processus se déroule selon 2 modalités :

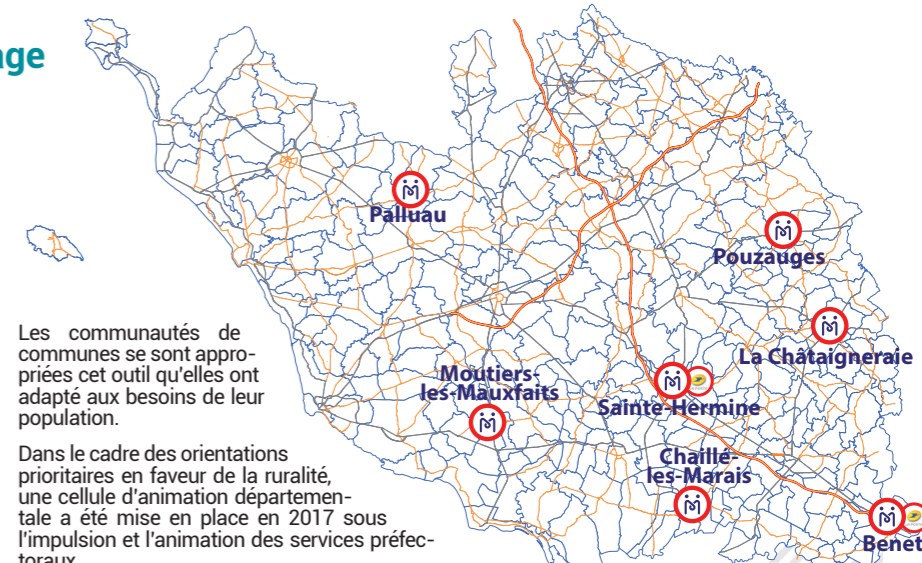
- dans les agglomérations des Sables d'Olonne et de la Roche-sur-Yon par Orange, sous forme de zone d'initiative privée dans le cadre du programme national Très haut débit ;
- dans le reste du département par Vendée numérique grâce au Réseau d'initiative publique (RIP). En 2018, les premières prises ont été installées dans 5 communes : Challans, Fontenay-le-Comte, Montaigu, Les Herbiers et Mortagne-sur-Sèvre.

7 maisons de services au public en Vendée : un maillage en progression

Structures mutualisées d'accueil, d'orientation et d'accompagnement, les Maisons de services au public (MASP), délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics conciliant nouvelles formes de services dématérialisés et présence humaine de proximité.

30	opérateurs en Vendée Un socle commun d'une dizaine d'opérateurs publics nationaux et acteurs locaux dans chaque MSAP
13	opérateurs différents en moyenne par MSAP Entre 7 et 19 opérateurs par MSAP
12 938	personnes accompagnées en 2018 De 20 à 550 accompagnements par mois et par MSAP

En Vendée 7 MSAP ont été mises en place depuis 2016, sur des territoires prioritaires identifiés dans le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Elles constituent désormais un véritable outil de soutien aux territoires.



Les communautés de communes se sont appropriées cet outil qu'elles ont adapté aux besoins de leur population.

Dans le cadre des orientations prioritaires en faveur de la ruralité, une cellule d'animation départementale a été mise en place en 2017 sous l'impulsion et l'animation des services préfectoraux.

L'année 2018 a permis de conforter le réseau, d'engager un plan de formation continue des agents et de développer de nouveaux partenariats.

Le déploiement doit se poursuivre en 2019.



Conserver et valoriser le patrimoine monumental

L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine veille à la préservation et à la mise en valeur des espaces protégés tels que les abords de monuments historiques et les sites patrimoniaux remarquables (SPR).

- Le service a engagé 110 000 € de travaux d'entretien sur la Cathédrale de Luçon, monument historique classé appartenant au ministère de la Culture notamment pour sa mise en sûreté, sécurité et son accessibilité.
- Les SPR des villes des Sables d'Olonne et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ont été adoptés.
- Les modifications des périmètres de monuments historiques se poursuivent. Ils seront approuvés concomitamment aux PLU des communes en 2019 et 2020.

En 2018
6 200 dossiers d'autorisations au titre des espaces protégés

70 000 € de subvention de travaux d'entretien sur les monuments historiques

2 M€ de subvention pour les travaux de restauration sur les monuments historiques (15 opérations)



Emmanuel Macron, président de la République a inauguré le 13 juin 2018 le musée national Clemenceau-De Lattre à Mouchamps. L'État a engagé des investissements importants sur trois sites clemencistes en Vendée avec l'ouverture d'un bâtiment d'accueil à Saint-Vincent-sur-Jard, le réaménagement du site du Colombier à Mouchamps et la création du musée national Clemenceau-De Lattre.

Garantir et améliorer la proximité du service public

Améliorer l'offre de soins dans les territoires sous-dotés

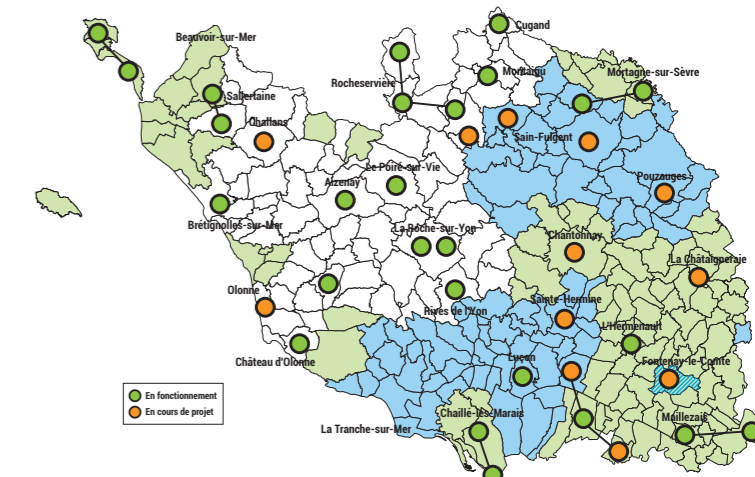
Afin de fluidifier le parcours de soin patients, développer la prévention et améliorer les conditions d'exercice des soignants, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) favorise le développement des exercices coordonnés, notamment via les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP).

Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)
19 ouvertes
10 en projet

Les MSP regroupent plusieurs professionnels de santé ou médico-social, qui décident de travailler ensemble, autour d'objectifs communs au service de leur patientèle.

En 2018, 19 MSP sont ouvertes sur le département et 10 sont en projet.

Les professionnels de santé réunis, le plus souvent dans un local mutualisé, co-construisent un projet de santé sur la base de plusieurs axes forts : la continuité des soins et la prise en charge des soins non programmés, des patients atteints de pathologies chroniques, la coopération interne et externe...



Concilier le développement des territoires avec les enjeux environnementaux

Dans un département dynamique au plan économique et démographique, l'État et les collectivités territoriales avec l'ensemble des acteurs locaux poursuivent leurs efforts pour le développement des énergies renouvelables et la mise en œuvre de la transition écologique et solidaire.

Ce travail collectif porte sur toutes les ressources soumises à des pressions croissantes en termes d'usage en Vendée, qu'il s'agisse du foncier, du paysage, de l'air, de la biodiversité ou de l'eau.

Parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier : un projet écologique d'envergure

Dans le cadre d'un second appel d'offres national, l'État a désigné comme lauréat le 3 juin 2014 la société des Eoliennes en Mer des Îles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN) pour le projet de parc éolien de 496 MW au large de la Vendée.

Le projet comprend 62 éoliennes (8MW, 202 m de haut en bout de pales), situées au plus proche à 11,7 km de l'île d'Yeu, à 16,5 km de l'île de Noirmoutier et à une vingtaine de kilomètres du continent.

Une enquête publique a eu lieu du 4 avril au 23 mai 2018 dans 32 communes, dont 12 de Loire-Atlantique. La commission d'enquête publique a rendu un avis favorable pour l'ensemble des objets d'enquêtes toutefois assorti de réserves qui ont été prises en compte.

Dix autorisations accordées

Pour EMYN, par arrêtés du 29 octobre 2018, le préfet de la Vendée a accordé des autorisations au titre de la loi sur l'eau pour le parc éolien off-shore et pour chacune des bases de maintenance. Par arrêté du 29 octobre 2018, le préfet approuve la convention d'utilisation du domaine public maritime sollicitée. La dernière autorisation d'EMYN était une dérogation au titre des espèces protégées (19 décembre 2018).

Pour RTE (qui est chargé du raccordement du parc au réseau public d'électricité) : un arrêté de DUP expropriation pour la construction du poste électrique intermédiaire à Soullans a été signé le 22 novembre 2018. Un arrêté de modification du SAGE Vie et Jaunay a été signé le 4 décembre 2018. L'arrêté d'approbation de la CU DPM a été signé le 12 décembre, puis les arrêtés loi sur l'eau et dérogation espèces protégées le 19 décembre 2018. Le ministère de la transition écologique et solidaire a signé l'arrêté de DUP liaison au titre du code de l'énergie le 7 décembre 2018. L'arrêté au titre des espèces protégées a été signé le 6 mars 2019.

Accompagner la modernisation de la pêche et du secteur conchylicole

Avec ses 276 km de littoral, 2 îles (Noirmoutier et Yeu) et 17 ports dont ceux, par ordre décroissant d'importance, des Sables d'Olonne (4^{ème} port de France pour les débarquements en criée en valeur), Noirmoutier/l'Herbaudière, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Port Joinville (île d'Yeu), la Vendée possède une forte identité maritime.



239 navires de pêche

Criées des Sables d'Olonne, de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et de L'Herbaudière :
14 582 t. (+2,52%) / 69,12M€
Halle à marée de l'île d'Yeu : **127 t. (-9,75%)**

>> Aquaculture

462 professionnels de la conchyliculture sont répartis sur le littoral.

- 1 651 concessions ostréicoles sur le domaine public maritime représentant une surface de 643,72 hectares.
- 2 875 concessions mytilicoles représentant près de 255 kilomètres de bouchots.

La Vendée, une base avancée pour la pratique de nouvelles pratiques conchylicoles

La Vendée est caractérisée par la présence des écloseries les plus importantes du territoire national, sur la dizaine d'écloseries recensées en France, cinq sont implantées en Vendée.

La Vendée est également le premier département en termes d'échanges intra-communautaires et d'exportations de naissains d'huîtres vers des pays tiers.

L'activité de nurserie, qui consiste à amener les coquillages à une taille permettant leur mise en culture dans le milieu naturel, est en plein développement. Une vingtaine de nurseries sont actuellement en activité dans le Nord Vendée.

Assurer une consommation raisonnée de l'espace

La Vendée est le second département de la région des Pays de la Loire le plus artificialisé avec 13,8% de sa surface totale.

Cette forte artificialisation des sols et la disparition de terres agricoles de ces dernières années en France et notamment en Vendée, a conduit le Gouvernement à inscrire la gestion économe de l'espace en tant que politique publique prioritaire.

Pour répondre à cet enjeu, une Charte pour une Gestion Économe de l'Espace (GEE) a été signée entre le Conseil Départemental, l'Association des maires et présidents de Communautés de Vendée, la Chambre d'Agriculture et l'État avec comme objectif majeur de concilier les ambitions de développement avec une préservation de l'agriculture, des sites et des paysages au travers d'une utilisation optimale de la ressource non renouvelable constituée par le sol.

En 2018, les partenaires ont validé la doctrine sur la constructibilité en zone Agricole, Naturelle ou Forestière.

La réflexion s'est également portée sur l'intérêt de décrypter des outils de planification pouvant favoriser les formes urbaines contribuant à l'amélioration des densités.

Un partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) a ainsi permis de réaliser le guide méthodologique « Orientations d'aménagement et de programmation - OAP un outil à investir » destiné aux collectivités et aux bureaux d'études techniques.



La commission départementale de préservations des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) : un lieu favorisant les échanges entre les acteurs

La CDPENAF émet, dans les conditions définies par le Code de l'urbanisme, un avis sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières, de certaines procédures d'urbanisme.

En 2018, la CDPENAF a ainsi tenu 7 réunions au cours desquelles ont été examinés 75 dossiers dont 23 documents d'urbanisme, 51 autorisations d'urbanisme et une étude préalable relative aux mesures compensatoires agricoles.

Les avis ont été principalement des avis favorables, ou favorables avec conditions. Seuls 5 avis ont été défavorables, et ils portaient principalement sur des autorisations d'urbanisme.

La situation hydrologique du département est restée sensible en 2018 : les mesures de restriction qui devraient être « exceptionnelles » sont désormais mobilisées tous les ans sur des périodes de temps significatives.

11 arrêtés préfectoraux portant limitation ou interdiction provisoire des prélèvements et des usages de l'eau dans le département de la Vendée ont été pris en 2018.

Favoriser la biodiversité

En 2018, en matière de police de la chasse, l'accent a été porté sur le respect des règles de prélèvements du grand gibier et le contrôle des règles de sécurité à la chasse en battue dans le cadre du schéma départemental de gestion cynégétique.

Des opérations de contrôle ont également été menées dans le cadre de la lutte contre les atteintes aux espèces protégées via leur commerce et leur prélèvement en nature.

En police de l'environnement, en 2018, un fort investissement du Service départemental a eu lieu sur la gestion quantitative de l'eau dans les zones d'alerte sécheresse avec 66 jours-agent passés sur cette mission entre mi-juin et mi-décembre. Grâce à des prospections à pied et en ULM, 186 plans d'eau à vocation cynégétique ont été vérifiés avec, au final, 6 infractions relevées.

160	infractions dont 71 relatives à la chasse
532	chasseurs contrôlés
20	contrôles de structures ou élevages de faune sauvage
22	véhicules contrôlés

Favoriser la compétitivité et l'adaptation du secteur agricole

Un retour à la normale du paiement des aides économiques de la Politique agricole commune (PAC)

La mise en œuvre de la réforme de la PAC de 2015, conjuguée à une mise à jour précise du référentiel des surfaces exploitées, support permettant l'instruction de la majorité des aides, a conduit à des retards de versement des aides sur les années 2015 à 2017.

En 2018, les paiements des aides PAC ont retrouvé un calendrier normal pour le premier pilier qui représente 141M€/an en Vendée. Un acompte de 70% a été payé mi-octobre pour la très grande majorité des exploitants, concernant les aides animales, les aides découplées et l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN).

Les Mesures agro-environnementales MAEC-bio représentent près de 4,5M€/an

Fin 2018, les aides 2015 ont presque intégralement été versées et 70% des MAEC surfaciques 2016 ont été payées (hors MAEC linéaire, pour l'entretien des canaux dans les Marais breton, MAEC apiculture et MAEC races menacées).

Assurer une gestion optimale de l'eau en satisfaisant les différents usages

La gestion quantitative de l'eau constitue un enjeu prioritaire en Vendée afin d'adapter les prélèvements à la ressource disponible.

Cela passe notamment par le développement de la connaissance et la répartition des volumes, la mise à jour des Arrêtés-cadres « sécheresse » pour tenir compte des besoins des milieux naturels en particulier, les économies d'eau ou encore la diminution de l'impact des plans d'eau.

La reconquête de la qualité de l'eau

Sur un territoire rural et littoral en plein essor démographique, l'atteinte du bon potentiel écologique des masses d'eau nécessite, en plus de la lutte classique contre les pollutions, la mise en place d'un « portefeuille hiérarchisé d'actions » croisant des enjeux multiples.

Le Plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) : un outil stratégique et opérationnel de gestion de la ressource en eau et de la qualité des milieux aquatiques

Pour le BIO, plus de 50% des demandes 2016 ont été instruites et versées. 24% des dossiers bio et 57% des dossiers MAEC 2017 ont été versés.

Les aides au titre de l'Indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN) ont été versées pour près de 2,2M€ dans un calendrier classique.

En pratique, plus de 95% des exploitants ont reçu leur(s) avances(s). Cette avance est conséquente pour l'économie locale, les aides économiques de la PAC représentant 170 M€ d'aides en 2018 (hors bio et mesures agro-environnementales et climatiques). Le solde des aides a été versé en décembre.

L'Installation aidée est dynamique et en augmentation en 2018

114 demandes de Dotation Jeune Agriculteur (DJA) ont été présentées en CDOA sur l'année, soit 24% d'augmentation (92 en 2017).

L'arrêt des prêts bonifiés agricoles début 2017 (peu attractifs compte-tenu des taux standards actuels) a permis de revaloriser fortement la DJA, soit 26 000 € en moyenne contre 14 000 €, participant à la relance de l'installation aidée.

Arrivé à son terme, le PAOT 2016-2018 a fait l'objet d'un bilan démontrant que 40% des actions ont été engagées et que 10% des actions sont terminées.

Une nouvelle consultation de l'ensemble des acteurs locaux (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau-SAGE, Établissements public sde coopération intercommunale-EPIC, Chambre d'agriculture, Atelier pêche nature-APN, syndicats de rivière) a eu lieu en novembre 2018 afin de poursuivre cette dynamique et d'élaborer le PAOT 2019-2021.

Le programme de création des réserves de substitution est en voie d'achèvement :

- le programme Autizes achevé en 2010 : 10 retenues de substitution en service (volume : 3 210 000 m³) ;
- le programme « Lay » s'est achevé en 2018 : 5 retenues de substitution sont en service pour un volume de 2 460 000 m³ ;
- le programme Vendée en cours de finalisation : 10 retenues en service (volume total des 11 retenues : 5 890 000 m³).

Encourager et accompagner les initiatives locales qui concourent à accélérer la transition énergétique

Encourager et accompagner les initiatives locales...

L'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) lancé en 2015 par le ministère de l'environnement concerne en Pays de la Loire, 28 lauréats pour plus de 27 M€ de subventions prévisionnelles, dont 9 lauréats en Vendée pour environ 7 M€ : le Conseil départemental de la Vendée, le Sydev, les communautés de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, des Herbiers, du Pays de Pouzauges, Vendée Sud Littoral, le syndicat mixte Yon et Vie, les communes de l'île d'Yeu et de Saint-Hilaire-de-Riez.

Les actions portent principalement sur la rénovation énergétique des bâtiments, la mobilité durable et l'économie verte.

En 2018, 2 M€ ont été versés aux porteurs de projets.

La station gaz naturel véhicule de la Chaize-le-Vicomte a ainsi été financée par ce dispositif à hauteur de 900 000 €.



L'éolien terrestre

L'éolien terrestre autorisé en Vendée totalise 35 parcs éoliens terrestres (34 sous le régime d'autorisation, 1 sous le régime de déclaration représentant 205 mâts et une puissance de 367,78 MW)
23 parcs étaient exploités (en service), pour une puissance de 204,73 MW.

Une économie dynamique tournée vers le recrutement

Au 4^{ème} trimestre 2018, avec 178 875 salariés (données CVS), l'emploi salarié vendéen progresse de 1,1 % sur 1 an, (Pays de la Loire : +1,2 %, France : + 0,9 %).

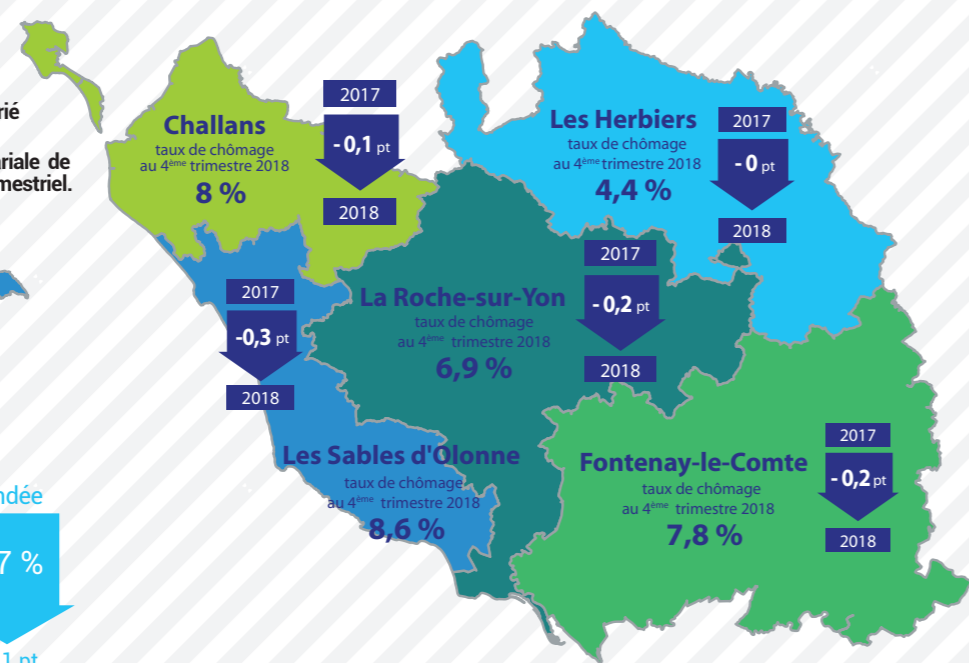
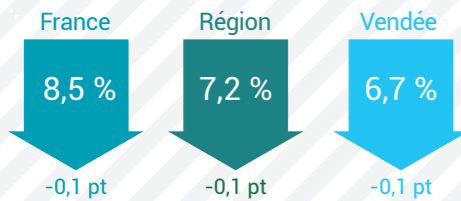
La Vendée représente 17,6 % de l'emploi salarié des Pays de la Loire.

La Vendée affiche une hausse de masse salariale de + 0,5 % au 4^{ème} trimestre 2018 en glissement trimestriel.

Concernant les grands secteurs d'activité :

- le secteur de l'industrie progresse de + 1,2 % ;
- le secteur de la construction est en hausse de 0,5 % ;
- le secteur tertiaire affiche une légère hausse de + 0,1 %.

Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2018 (évolution sur 1 an)



53 730 demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (-1%)

(demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et ayant exercé ou non une activité)



26 810 demandeurs d'emploi de catégorie A (-1,3%)

(demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité)



Les déclarations préalables à l'embauche

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche s'établit à 60 520, (-2,9 % en glissement trimestriel) :

- Entreprises de 20 salariés et plus : 66,2 %
- CDD de moins d'un mois : 68,4 %

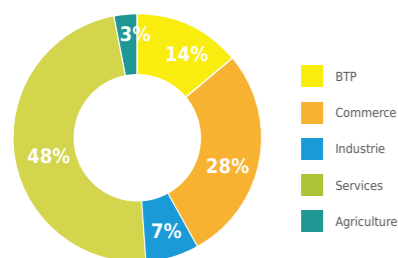
L'emploi intérimaire

Sur un an, l'emploi intérimaire a progressé dans le département de + 0,9 %, plus faiblement qu'à l'échelle de l'Hexagone (+ 1,3 %). En Région, le taux diminue de - 3,8 %.

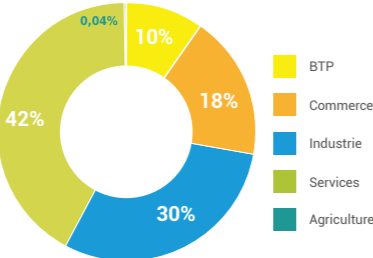
Chiffres clés de l'économie vendéenne



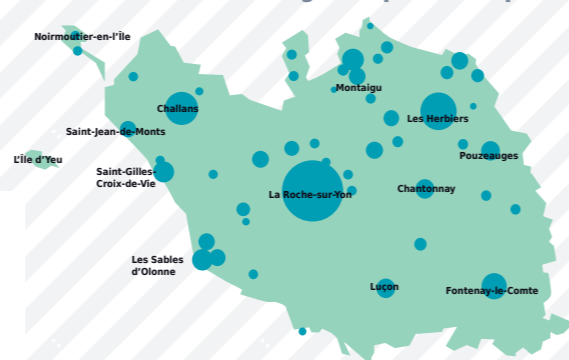
Répartition des entreprises par secteur



Répartition des salariés par secteur



7 grands pôles d'emplois



Licenciements pour motif économique 906 demandes (+38,74%) 240 entreprises

Activité partielle 170 demandes (-30,9%)

Source : CCI de Vendée - CCI INFO ECO

L'action des services de l'État en Vendée - année 2018



Accompagner les projets de développement des entreprises

Installation de 4 instances locales de l'emploi, de la formation, et de l'orientation professionnelles CDEFOP/CLEFOP en Vendée

La Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (SREFOP) signée entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux organise les réponses aux enjeux de recrutement des entreprises et d'accompagnement vers et dans l'emploi de tous les Ligériens.

Les établissements publics de coopération intercommunale et l'ensemble des opérateurs intervenant sur les champs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, sont appelés à agir conjointement aux côtés des signataires au sein de quatre territoires de solutions unifiés en Vendée.

Pour impulser et partager les orientations nationales et régionales en matière d'emploi et de formation et rendre compte des actions mises en œuvre dans chacun des quatre territoires de solutions unifiés du département, un Comité départemental emploi, formation, orientation professionnelle (CDEFOP), coprésidé par le Préfet de la Vendée et le Vice-Président du Conseil régional des Pays de la Loire, Président de la Commission emploi, formation professionnelle et apprentissage, a été installé en 2018.

Les instances locales (CLEFOP) chargées de travailler aux réponses concrètes des entreprises via la mise en place de groupes de travail ont été constituées au cours du second semestre 2018.



L'un des principaux enjeux de l'économie vendéenne, dont le taux de chômage est de 2 points plus bas que celui de l'économie nationale, est de trouver des solutions aux difficultés de recrutement rencontrées par plus de la moitié des entreprises du département.

Il s'agit notamment de valoriser l'offre de Pôle Emploi auprès des entreprises et soutenir l'action des comités locaux pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle (CLEFOP) qui permettent la rencontre entre les besoins des entreprises et les potentialités des territoires.



Offres de logement et mobilités : lever les freins à l'emploi

De nombreuses initiatives ont été initiées ou accompagnées pour lever les freins à l'emploi sur le territoire vendéen. Parmi celles-ci :

- L'appui à la mise en place de réponses adaptées pour faciliter la mobilité des actifs notamment via des plateformes mobilités et des offres de service en moyens de déplacement en proximité portées par les partenaires de l'emploi, associations, intercommunalités...
- Mettre en place des dispositifs partenariaux facilitant l'accès au logement locatif pour les salariés primo-arrivants dans le département. Il est envisagé d'étendre la démarche employée pour les travailleurs saisonniers aux autres salariés en associant les collectivités et les entreprises pour répondre aux besoins de logement dans des secteurs en tension et faire connaître les outils d'Action Logement auprès des salariés, demandeurs d'emplois et entreprises des territoires.

Travailleurs saisonniers, industrie, emplois en tension : une approche sectorielle

Plusieurs actions ont été initiées au cours de l'année 2018 en réponse aux problématiques de recrutement des entreprises. Il en est ainsi du secteur du tourisme pour lequel les partenaires ont souhaité l'organisation d'un événement « Job Tourisme » pour rendre plus lisible les offres d'emploi du secteur, promouvoir la marque employeur, les métiers et les opportunités tant en emploi permanent que saisonnier.



A cette occasion, ont également été mis en place des ateliers à destination des entreprises pour renforcer la fonction « employeur » des dirigeants, proposer des démarches alternatives pour le recrutement de nouveaux collaborateurs...

Le service public de l'emploi a également accompagné le secteur des services à la personne qui rencontre des difficultés pour pourvoir aux emplois disponibles.

Un travail concerté avec Pôle emploi et les professionnels a permis de faire connaître les métiers mais aussi de renforcer les actions de formation des actifs à la recherche d'un emploi et qui souhaitent s'investir dans ce secteur.

Plus globalement, les entreprises industrielles se sont vues proposer un appui en ressources humaines via notamment les plateformes RH cofinancées par la DIRECCTE et qui proposent des accompagnements individuels ou collectifs. Le territoire EFOP (Emploi-formation-orientation



Deux «territoires d'industrie» identifiés en Vendée

La mission « Territoires d'industrie » a rendu ses conclusions lors du Conseil National de l'Industrie le 22 novembre. Cette mission composée d'un parlementaire, d'élus et de chefs d'entreprise avait pour objectif de proposer de nouveaux dispositifs d'accompagnement au service des territoires ayant une forte dimension industrielle (taux d'emploi industriel élevé).

La mission a ainsi identifié 124 « Territoires d'industrie », répartis dans toute la France, dont deux situés en Vendée, l'un autour de La Roche-sur-Yon, l'autre dans l'Est du département ; territoires composés d'espaces ruraux et périurbains, de villes petites et moyennes, présentant une forte identité et un savoir-faire industriels, et où l'ensemble des acteurs sont mobilisés pour le développement de l'industrie.

Les territoires d'industrie répondent à quatre besoins principaux : recruter, innover, améliorer l'attractivité et simplifier les démarches de dérogations administratives et réglementaires.

Accompagner les entreprises rencontrant des difficultés de recrutement

professionnelles) expérimental du Nord Vendée a permis également un appui individuel renforcé pour traiter des problématiques d'emploi, de recrutement.

Une offre de formation renforcée pour faciliter l'accès à l'entreprise

En 2018, le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) initié par l'Etat s'est traduit par une contractualisation avec la Région pour renforcer l'offre de formation sur le territoire ligérien.

Il a permis d'adapter cette offre de formation mise en œuvre notamment par Pôle emploi et particulièrement de proposer des actions de formation pour un accès facilité à l'entreprise.

Parallèlement, les dispositifs de la politique de l'emploi ont été renforcés pour proposer aux personnes éloignées de l'emploi via l'insertion par l'activité économique ou un meilleur accès à l'emploi des publics bénéficiaires d'une reconnaissance de travailleur handicapé.

Entreprises en difficulté : vingt et une entreprises accompagnées dans le cadre du CODEF

Les services de l'Etat autour du Préfet de Vendée associés aux partenaires institutionnels, URS-SAF, Banque de France notamment ont suivi les entreprises rencontrant des difficultés économiques au cours de l'année 2018 pour leur proposer des actions correctrices visant à limiter les impacts sur l'emploi et offrir des opportunités de rebond économique.

« les entreprises vendéennes à l'heure du recrutement 2.0 » : premier hackathon organisé par la Préfecture de la Vendée

Organisé en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée et ABAKA conseil en ressources humaines, il a rassemblé le 10 novembre 2018 des équipes mixtes d'étudiants et de professionnels, aux côtés des organisations professionnelles de Vendée d'entrepreneurs vendéens, des services de l'Etat et de Pôle Emploi. Les équipes ont une journée « marathon » pour imaginer des solutions innovantes permettant d'ac-

compagner la transition numérique des entreprises vendéennes en matière de recrutement.

Cet événement s'inscrivait dans le cadre de la 5^{ème} édition de la semaine de l'innovation publique rassemblant autour de projets innovants en matière d'Action publique, des citoyens, les services de l'Etat et des professionnels.

L'action des services de l'État en Vendée - année 2018

Accompagner les publics et renforcer l'efficacité des dispositifs d'insertion et retour à l'emploi

L'insertion par l'activité économique, et notamment de l'insertion professionnelle des publics en difficulté constitue un enjeu majeur en Vendée

Les emplois aidés

En 2018, la politique des emplois aidés a évolué et est devenue le Parcours Emploi Compétences (PEC).

Au total, il y a eu près de 1 000 PEC en Vendée en 2018.

Au 1^{er} juin 2019, plus de 140 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), soutenus par le Conseil départemental et à destination de bénéficiaires du RSA, ont été signés en Vendée.



Le dispositif « Hébergement, orientation, parcours vers l'emploi » : sécuriser les parcours de vie et l'insertion durable des réfugiés

Les migrants ayant obtenu un titre de séjour en France, l'État, Pôle Emploi, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et l'Agence nationale pour la formation personnelle des adultes (ANAF) ont mis en place le dispositif « Hébergement, orientation, parcours vers l'emploi » (HOPE).

27 réfugiés ont déjà été accompagnés dans le cadre de parcours de 8 mois en Vendée. Il s'agit d'une solution « gagnant/gagnant » qui permet à la fois l'intégration des réfugiés et la réponse aux besoins en recrutement des entreprises du département.

Faciliter le lien école/entreprise : le stage découverte de troisième, une expérience clé pour chaque collégien(ne)

Le MEDEF Vendée, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vendée, la Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée, le Rectorat de l'Académie, la Direction de l'enseignement catholique ont mis en place une plateforme d'aide à la recherche de stage pour chaque élève de troisième. Un appel a été fait auprès de toutes les entreprises de Vendée.

La Préfecture s'est associée à cette initiative.

L'opération intitulée « Ton stage à 5 bornes » vise à faciliter l'accès aux stages de 3^{ème} en levant les freins que sont l'absence de réseaux familiaux ainsi que la distance entre le domicile de l'élève et le lieu de l'entreprise.

Cette opération consiste en la création d'une plateforme numérique pour faciliter le rapprochement élèves/entreprises en Vendée et permettre aux collégiens de trouver un stage dans une entreprise du département située dans un rayon de 5 kilomètres.

58 élèves de 3^{ème} ont été accueillis dans les services de l'Etat (34 en Gendarmerie et 24 en préfecture et directions interministérielles)



Garantir l'égalité sociale et professionnelle

Protéger les publics vulnérables

Protéger les jeunes en accueil collectifs de mineurs

Chaque année, environ 20 000 mineurs sont accueillis dans près de 800 séjours de vacances (2^{ème} département pour les accueils collectifs de mineurs - ACM) et 1027 structures de loisirs sans hébergement proposant 577 séjours courts avec hébergement (trois nuits maximum).

76 contrôles des accueils collectifs de mineurs ont été réalisés en 2018, avec une attention renforcée en période estivale. Si dans leur grande majorité les accueils collectifs sont organisés dans des conditions de sécurité et de qualité éducative satisfaisantes, des manquements ont été constatés.

Chaque contrôle a donné lieu à l'envoi d'un rapport comportant soit des injonctions soit des recommandations. Les conditions de séjours et d'hébergement dans le département sont satisfaisantes. Néanmoins, 26 incidents dits « graves » sont à déplorer et deux signalements ont fait l'objet d'une enquête administrative complémentaire.

Le soutien aux organisateurs et aux directeurs de structures

Point sur la réglementation applicable, hygiène en restauration collective, l'accompagnement des stagiaires Bafa... l'accompagnement des directeurs d'accueils collectifs de mineurs a été renforcé avec la mise en place 4 réunions d'information en partenariat avec la CAF, ont réuni 256 personnes.

1 plan de formation Projet éducatif territorial (PedT)/ Accueils collectifs de mineurs (ACM) a également été proposé aux acteurs éducatifs permettant à 255 personnes de participer à 15 journées de formation.

Protection juridique des majeurs

En Vendée, 8 000 personnes environ bénéficient d'une mesure de protection judiciaire ordonnée par l'un des juges des tutelles du département. Au 31 décembre 2018, 4 825 mesures étaient confiées à des professionnels dont 4 113 aux 4 services mandataires, 414 aux 13 mandataires individuels et 298 aux 7 préposés en établissements pour les personnes hébergées en structures collectives. Les autres mesures étaient confiées à un membre de l'entourage familial dénommé « tuteur familial ».

Les majeurs protégés participent au financement du coût de leur mesure selon un barème proportionnel à leurs ressources et seulement si celles-ci sont supérieures au montant de l'AAH. Le barème a fait l'objet d'une réforme en 2018 augmentant sensiblement cette participation. Le financement complémentaire des mesures est assuré par l'État (99,3 %) et le Département (0,3 %). **La participation de l'Etat s'est élevée à 5 997 563 € pour la Vendée au titre de l'année 2018.**

Hébergement social : mettre à l'abri les publics exclus

A travers la mise en œuvre du plan « Logement d'abord », les services de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ont activé un processus de création de nouvelles places en 2018, notamment **36 places en intermédiation locative, un dispositif permettant à un ménage précaire d'accéder à un logement de droit commun, via un bail signé par un organisme agréé.**

L'hébergement des publics sans domicile fixe dans le cadre du « plan hiver » : 134 places d'accueil ont été activées en 2018 (la capacité totale pouvant passer à 165 en cas de déclenchement du niveau « grand froid »).

Dispositif inédit, un camion remorqué réaménagé en hébergement d'urgence, mis à disposition par l'association nantaise « Logement fraternité » et installé sur un terrain mis à disposition par la ville de La Roche-sur-Yon a permis d'accueillir 8 personnes isolées, tous les soirs.

En Vendée, 10% des individus sont en situation de pauvreté (contre 14% en France), c'est-à-dire que leur niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, soit des ressources inférieures à 1 026€ par mois (après impôts et prestations sociales).

En Vendée comme en France, ce sont les enfants, les jeunes et les familles monoparentales qui sont les premiers touchés par la pauvreté : 14,6% des moins de 18 ans (contre 19,9% en France), 11,1% des 18 - 29 ans (contre 20,1% en France) et 34,9% des personnes vivant dans une famille monoparentale sont considérés en situation de pauvreté.

Les grands axes nationaux de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté ont été présentés à la presse, par la ministre des solidarités

et de la santé, le 13 septembre 2018.

Ces axes convergent vers la volonté « d'investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous » et de lutter contre la reproductibilité des inégalités.

5 engagements pris pour renouveler notre modèle social

- l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ;
- garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants ;
- un parcours de formation garanti pour tous les jeunes ;
- vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité ;

Renforcer les actions de lutte contre les violences faites aux femmes

Du 1^{er} janvier au 30 octobre 2018, 744 faits de violences conjugales ont été relevés par les services de la Police et de la Gendarmerie nationales.

Ces chiffres soulignent l'ampleur de ces violences inacceptables et appellent un engagement sans relâche de la part de l'État et de tous les acteurs locaux qui participent à cette politique pour accompagner et mieux protéger les victimes.

Sous la présidence du préfet, la Commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes (CODEV) a pour objectif de favoriser les échanges entre tous les acteurs et coordonner les actions d'accompagnement et de suivi des femmes victimes en renforçant la complémentarité des dispositifs et des interventions.

Composée des services de l'État, de l'institution judiciaire, des collectivités territoriales et de l'ensemble des acteurs associatifs, la CODEV s'est réunie en séance plénière le 13 décembre pour dresser un bilan intermédiaire des réponses inscrites dans le protocole départemental de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) et fixer les actions prioritaires pour 2019. 3 nouveaux partenaires ont signé le protocole départemental en 2018 portant à 27 le nombre de partenaires en Vendée.



Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes

Dans le cadre de la semaine de l'égalité professionnelle, ont eu lieu deux journées de formation à destination des entreprises du département qui ont l'obligation légale de réaliser un accord égalité. Cette action, organisée entre le service aux droits des femmes et à l'égalité de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et l'Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi UD DIRECCTE, a permis de sensibiliser 28 entreprises.

Dispositif de l'État, le Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF), à destination des femmes qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise, a permis de créer 41 entreprises et 61 emplois dans le département.

La 1^{ère} édition du concours Vendéennes de Talent, à destination des cheffes d'entreprises de la Vendée, a eu lieu à l'occasion du 8 mars, journée internationale des droits des femmes.



La Direction départementale des finances publiques (DDFiP) au service des usagers, des collectivités locales et des entreprises vendéennes

La mise en place du Prélèvement à la Source



L'année 2018 a été marquée par l'important dispositif déployé par la DDFIP de la Vendée pour la mise en place du prélèvement à la source.

Les personnels de la DDFIP se sont fortement mobilisés afin de répondre aux sollicitations des usagers, des entreprises, des collectivités territoriales...



La DDFiP de la Vendée ouverte sur l'extérieur



Le 26 janvier 2018, le premier collège des chefs de services a rassemblé des interlocuteurs du monde économique vendéen autour de la thématique « accompagnement et challenges des entreprises ».

Signature de conventions avec les collectivités locales



Le 14 février 2018, le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Vendée a signé un nouvel engagement partenarial avec la commune de Saint-Hilaire-de-Riez en présence du Maire et du comptable public.

Ce partenariat, conclu pour 3 ans, permet de renforcer les liens de confiance déjà existants entre la DDFIP de la Vendée et les collectivités locales.

Points de repères 2018

- 300 agents** des finances publiques formés en Vendée
- 103 000 foyers fiscaux vendéens** ont bénéficié du versement des réductions et crédits d'impôts
- 12 000 modifications de taux** de situation familiale enregistrées
- 81 % de ces opérations** réalisées par les contribuables

L'accueil et l'intégration des migrants

Les services de l'État en Vendée sont mobilisés au quotidien pour assurer, dans les meilleures conditions, l'accueil des migrants, notamment des demandeurs d'asile et l'intégration des réfugiés en Vendée.

L'objectif est de mettre à l'abri ces personnes accueillies en France, le temps que leur situation soit examinée avec soin et dans des délais qui ont été réduits. Une plus grande fluidité des parcours dans les structures est ainsi permise en vue de déterminer les orientations appropriées pour chacun.

L'effort de l'État pour le traitement de la situation et de l'hébergement des migrants, en Vendée, est particulièrement important.

Titres de séjour

L'accueil des étrangers désirant s'établir en France fait partie des missions régaliennes de la préfecture. A ce titre, en 2018 :

5 661	titulaires d'un titre de séjour ou d'une autorisation provisoire de séjour
12 508	personnes accueillies
342	mesures d'éloignement prononcées
419	demandes d'asile déposées en 2018

En 2018, 419 demandes d'asiles ont été déposées pour le département de la Vendée (à noter qu'une seule demande d'asile peut concerner un parent avec ses enfants donc plusieurs personnes).

Suite aux décisions rendues par l'Office français des réfugiés et apatrides (OFPRA) et la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), 200 personnes domiciliées en Vendée, ont obtenu une protection de la France en 2018 (statut de réfugié ou protection subsidiaire). Au 31 décembre 2018, 921 personnes détenaient, en Vendée, un titre de séjour dans le cadre du bénéfice d'une protection internationale.

En fonction des situations, toutes ces personnes ont été orientées vers les structures d'hébergement les mieux adaptées. Elles ont bénéficié d'une orientation dans le dispositif national d'asile : Accueil temporaire service de l'asile (ATSA), Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA), Centres d'accueils pour les demandeurs d'asile (CADA).

En Vendée, 794 places sont dédiées aux demandeurs d'asiles et sont financées à hauteur de 5,2 M€. 68 places supplémentaires seront ouvertes en 2019 financées à hauteur de 250 000 €. Il faut ajouter à ces places, 60 places du Centre provisoire d'hébergement (CPH). Pour les autres personnes, elles sont hébergées dans le cadre du droit commun au sein du parc social ou dans des hébergements privés.

En 2018, ce sont près de 850 places d'hébergement qui ont été mobilisées en Vendée.



Un effort soutenu dans l'accompagnement vers l'intégration par l'emploi

Les personnes ayant obtenu un titre de séjour en France peuvent accéder à l'emploi et bénéficient à ce titre des dispositifs d'intégration.

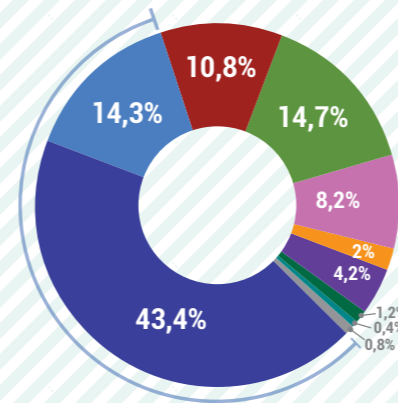
Mis en place par l'État, Pôle emploi, l'Office français de l'immigration (OFII) et porté par l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), le dispositif « Hébergement, orientation, parcours vers l'emploi » (HOPE) est l'un des dispositifs mis en œuvre en Vendée qui poursuit l'objectif de faciliter l'insertion des réfugiés par l'apprentissage d'un emploi.

Le parcours qui s'étale sur 8 mois, repose sur l'apprentissage du français à visée professionnelle, la découverte des métiers et une période de stage puis se poursuit par des contrats de professionnalisation au sein des entreprises locales.

En 2018, un premier groupe de réfugiés a bénéficié de ce dispositif en Vendée, une solution « gagnant/gagnant » pour l'intégration des réfugiés protégés par la France et la réponse aux besoins en recrutement des entreprises sur le département.

Une organisation territoriale de l'État pour accompagner les territoires

Plus de 1570 agents* de l'État mobilisés au cœur des politiques publiques en Vendée



Répartition des agents de l'État en Vendée

- Préfecture et sous-préfectures
- Direction départementale des territoires et de la mer
- Direction départementale de la protection des populations
- Direction départementale de la cohésion sociale
- Unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- Unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
- Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication
- Groupe de gendarmerie de la Vendée
- Direction départementale de la sécurité publique de la Vendée

*Hors Justice, éducation nationale, santé

Prendre rendez-vous en ligne : un service simple et rapide

Afin d'améliorer l'accueil et de réduire le temps d'attente au sein des services de la préfecture et des sous-préfectures, des modules de prise de rendez-vous en ligne ont été déployés. Ce service simple et rapide permet de prendre rendez-vous dans deux cas de figure :

- pour passer devant une commission médicale des conducteurs ;
- déposer une première demande ou un renouvellement de titre de séjour.

Un État modernisé pour répondre aux attentes des usagers

Vecteur de modernisation de l'action de l'État, l'ouverture au numérique concerne principalement la délivrance des titres d'identité (carte nationale d'identité et passeport), du permis de conduire et du certificat d'immatriculation de véhicule. S'appuyant sur des partenaires et des relais de proximité, le déploiement de l'administration numérique s'est poursuivi en 2018.

Cartes nationales d'identité et passeports : 78 442 titres délivrés en 2018

Des points numériques en préfecture et sous-préfectures pour accompagner les usagers dans leurs démarches

S'adressant aux personnes ne disposant pas d'outils informatiques ou peu à l'aise avec Internet, les points numériques permettent d'accompagner les usagers et d'accéder aux sites Internet spécialisés dans les démarches en ligne. Ils offrent la possibilité de scanner des documents et d'imprimer les justificatifs de réception des dossiers.

Un médiateur numérique peut assister les usagers dans la réalisation de leurs télé-procédures si nécessaire.

Moins visible mais tout aussi important, la création d'un répertoire électoral unique (REU), consitue une réforme des modalités de gestion des listes électorales.

Engagée en 2018, cette nouvelle procédure permet notamment la fiabilisation des listes électorales et un assouplissement des règles pour les électeurs, qui sont détenteurs d'un identifiant national. Le principal changement réside dans la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le scrutin (dépôt d'inscription fixée auparavant au 31 décembre).

Effective pour les élections européennes de mai 2019, cette réforme a généralisé partout en France le téléservice, permettant de s'inscrire sur les listes électorales en ligne.

Le programme « transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics »

Dans le cadre du programme Action publique 2022 visant à transformer en profondeur l'action publique de l'État, le gouvernement s'est fixé, parmi plusieurs objectifs prioritaires, celui d'améliorer la qualité des services publics, en développant une relation de confiance entre les usagers et des administrations engagées à délivrer une information plus transparente sur la qualité de leurs services.

Ce sont toutes les administrations en relation avec les usagers qui publient des indicateurs de résultats reflétant la satisfaction des usagers par le biais d'un affichage dans les halls d'accueil du public mais également grâce à une large diffusion sur internet.

En Vendée, la préfecture, les deux sous-préfectures, les deux commissariats et les 42 services de la gendarmerie nationale accueillant ou au contact du public se sont engagés dans le programme « transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics ».

Issus d'enquête de satisfaction ou d'indicateurs locaux mesurés en préfecture ou dans les services de gendarmerie et de police, les résultats portent sur les délais moyens de délivrance des titres ou sur les taux de satisfaction des usagers dans leurs démarches.

Ils sont disponibles sur le site internet www.vendee.gouv.fr / Publications / Programme Transparence



Développer les politiques de jeunesse, d'accès à la pratique sportive et à la vie associative

Plan mercredi (PEDT)

Destiné aux enfants de la maternelle au CM2, le Plan Mercredi est un cadre pour encourager et consolider les Projets Educatifs de Territoires (PEDT) portés par les collectivités et améliorer encore la qualité des activités proposées aux enfants le mercredi. Il est mis en place dans le cadre des accueils de loisirs qui seront alors labellisés « Projet éducatif territorial Plan Mercredi ». La DDCS accompagne les collectivités qui le souhaitent dans l'élaboration de leur plan mercredi, et un guide d'autodiagnostic a été créé en ce sens. **En 2018, en Vendée, 5 communes ont été labellisées.**



La sécurité des pratiques sportives

72 contrôles d'établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) ont été réalisés. Certains en collaboration avec la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) et les Haras Nationaux pour les centres équestres, mais aussi la Brigade Nautique de la Gendarmerie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie pour le contrôle des activités aquatiques et nautiques. En Vendée il y a près de 2 400 éducateurs sportifs déclarés.

Lors des contrôles, des défauts d'affichages réglementaires ont été constatés et quelques cartes professionnelles non renouvelées. 4 mises en demeure ont été effectuées pour non respect de la réglementation en matière de sécurité et d'encadrement des activités aquatiques.

Près de 150 associations soutenues par l'État en 2018 au titre du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)

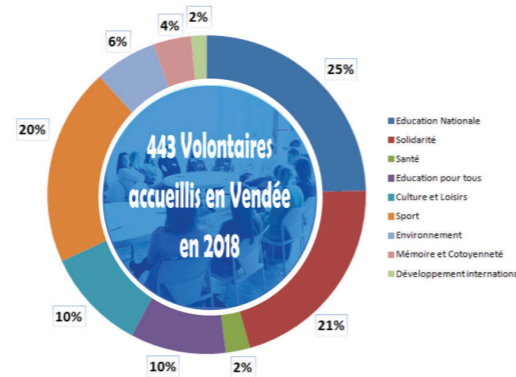
L'État soutient l'activité globale des associations et le développement de leur projet associatif, finance les acteurs accompagnant les associations et propose également de financer des projets innovants, c'est-à-dire contribuant à répondre à des besoins non couverts ou des enjeux nouveaux pour les associations.

Dans ce contexte, la campagne du fonds pour le développement de la vie associative dit FDVA, a été lancée au mois de juillet 2018. A l'issue d'une phase d'instruction des dossiers par les services de l'État, le collège départemental et la commission régionale consultative, composés de représentants de l'État, d'élus et de personnalités ont été réunis en octobre 2018 afin d'émettre un avis sur les propositions de financements.

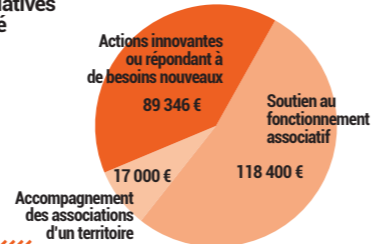
Promouvoir les valeurs de la République et encourager l'engagement citoyen

Service civique

Depuis le lancement Service Civique, en 2010, **1 770 jeunes volontaires vendéens ont participé au dispositif dans l'une des 216 organismes agréés.**



Au titre de l'appel à initiatives 2018, 225 446 € ont été attribués pour soutenir 146 associations.



Le droit de dérogation du préfet

Souhaitée par le Président de la République, l'expérimentation d'un droit de dérogation reconnu au préfet est en cours en Vendée. Elle participe de la politique de simplification et d'efficacité administratives engagée par le Gouvernement. Il s'agit de placer l'action publique dans une logique de résultats et de projets plus que de moyens en incitant le préfet et ses équipes à être des « entrepreneurs de l'intérêt général ».

Depuis début 2018, le droit de dérogation a été utilisé huit fois en Vendée pour dénouer des situations complexes et régler des dossiers à enjeux pour le département, dans des domaines aussi variés que l'environnement, l'agriculture, l'urbanisme ou l'attribution de subventions. Il a ainsi permis d'accélérer l'autorisation de travaux urgents sur des digues ou la construction d'un parc éolien.

Protection des populations contre le risque de submersion marine à la Faute-sur-Mer : le préfet de la Vendée recourt au droit de dérogation pour autoriser des travaux dans le secteur des Vieilles Maisons

La quasi disparition d'un cordon de dunes d'une longueur de 1,3 km en moins d'un an, situé entre la mer et la lagune de la Belle Henriette, expose tout particulièrement le secteur dit des Vieilles Maisons sur la commune de la Faute sur Mer au risque de submersion marine lors des prochaines tempêtes hivernales.



Afin de permettre aux collectivités responsables de lancer rapidement les travaux nécessaires à la protection des populations sur ce secteur exposé du littoral, le préfet de la Vendée a décidé de s'appuyer sur le pouvoir expérimental de dérogation que lui confère le décret du Premier ministre du 29 décembre 2017 pour autoriser ces travaux permettront de prolonger la digue dite du Platin dans le secteur voisin des Vieilles Maisons.

Cette autorisation, signée le 19 septembre 2018, a permis d'engager rapidement ces travaux et d'éviter des délais de procédures devenus incompatibles avec l'aggravation de la situation des risques constatée ces derniers mois.

Suivez

L'ACTUALITÉ des services de L'ÉTAT en VENDÉE



www.vendee.gouv.fr



[@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee)



[PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee)



Directeur de publication :
Benoît Brocart,
préfet de la Vendée.
Conception & réalisation :
préfecture de la Vendée - bureau de
la communication interministérielle.
Juillet 2019
Crédits photos :
ministère de l'intérieur, préfecture
de la Vendée, DDTM de la Vendée.
ISSN : 2551-4067.